AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-1-77 344779

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 50,00 F

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 XXXXXXXXXXX bureau n° de poste : 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 67 du 28 DECEMBRE 1976.-

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR 1977

Pour 1977, les tarifs d'abonnement au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles restent inchangés et sont fixés comme suit :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) : 50,00 F

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

50,00 F + 30,00 F par série supplémentaire du Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :

50,00 F + 40,00 F par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

50,00 F + 40,00 F par Station supplémentaire.

La documentation générale -(revue, tracts ...) dont peuvent bénéficier les abonnés, indépendamment du Bulletin Technique ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

Le montant de l'abonnement est à verser au compte chèque postal suivant :

Régie Recettes D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
C. C. P. N° 5 503 - 17 CLERMONT-FERRAND.

Pour les non-titulaires d'un compte chèque postal, utiliser de préférence la formule de mandat-carte ci-jointe.

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos du chèque ou du mandat : Nom, prénom et adresse complète (1) de la personne qui désire recevoir les avis de traitements, et de préciser, en indiquant les superficies, les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

(1) - Ne pas omettre d'indiquer le bureau de poste desservant votre localité et le numéro de code postal correspondant.

Directeur-Gérant P. JOURNET

P. 437

Quelle que soit la date de souscription, l'abonnement pour 1977 portera sur la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 1977.

Le service de tous les numéros de la revue PHYTOMA (Janvier à Décembre 1977 inclus) ne pourra être garanti qu'aux personnes ayant souscrit un abonnement avant le 1er Mars 1977.

Certaines collectivités (Mairies, Syndicats, etc...) sont dans l'obligation de différer la date de leur versement. Afin d'éviter une interruption dans l'expédition des Bulletins et de la revue PHYTOMA, ces organismes sont invités à nous faire part de leur désir de réabonnement avant fin Janvier 1977.

ENQUETE AUPRES DES ABONNES

De nombreux abonnés n'ont pas encore répondu au questionnaire joint au Bulletin n° 65 d'Octobre.

En faisant le nécessaire, faites-nous part des problèmes d'ordre phytosanitaire qui vous préoccupent.

INFORMATION

L'Office National de la Chasse vient de publier, avec le concours de différents organismes et services, dont celui de la Protection des Végétaux, une plaquette consacrée à l'emploi des pesticides, en relation avec la protection de l'homme et du gibier.

Cette plaquette est mise gratuitement à la disposition de ceux de nos abonnés désirant la recevoir, sous réserve qu'ils nous fassent parvenir une enveloppe timbrée à 0.80 francs sur laquelle ils auront porté leur nom et adresse.

Clermont-Fd, le 28 Décembre 1976.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles

C. TARDIEU

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire :

A. LECLERC.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.